

VILLE DE CASTELNAUDARY
Direction de l'Administration Générale

Ville de Castelnaudary

ARRETE DU MAIRE PM/NN/MD - N°2025-239
Remplace l'arrêté du MAIRE n°2025-33 du 16 janvier 2025

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à
M. Jean-François VERONIN-MASSET, Huitième Adjoint

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection et installation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, 8^{ème} Adjoint, chargé des Services Techniques, du suivi des Travaux et du dispositif « Elus à votre écoute », est délégué pour traiter et signer sous ma surveillance et ma responsabilité :

- les actes et documents relatifs à :
 - aux **travaux** et à la **régie** des Services Techniques Municipaux **en relation avec les entreprises, les administrés et les associations**,
 - aux **bâtiments**, à la **voirie**, aux **réseaux de toutes natures**,
 - au **suivi des chantiers**,
 - au dispositif « **Elus à votre écoute** »,
 - à l'**hygiène publique** et notamment à la destruction des animaux nuisibles,
 - les **arrêtés relatifs à la circulation et au stationnement** sur la voirie communale et toutes mesures s'y rapportant. En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, 8^{ème} adjoint, cette délégation de signature et de pouvoir sera exercée par Madame Jacqueline RATABOUIL, 7^{ème} Adjoint.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le **25 MARS 2025**



ID : 011-211100763-20250313-A2025239DSAG-AI

- A la réception et au traitement des demandes de la population concernant les questions de **vie quotidienne**,
- Au **suivi des Commissions Départementales Sécurité Incendie et d'accessibilité** en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Jacqueline RATABOUIL, 7^{ème} adjoint et de Monsieur Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal délégué,
- Les arrêtés d'hospitalisation pour troubles mentaux les semaines où Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, 8^{ème} adjoint, sera l'élue de permanence identifié au tableau de permanences des adjoints,
- Les actes soumis au pouvoir de police du Maire plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations, les semaines où Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET, 8^{ème} adjoint, sera l'élue de permanence identifié au tableau de permanences des adjoints.

ARTICLE 2 : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressé

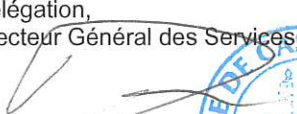
Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Castelnaudary, le 13 mars 2025



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :	25 MARS 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	24 MARS 2025
Par publication le :	25 MARS 2025
Par notification le :	24 MARS 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
 <u>Nicolas NAYRAL</u>	



Notification du présent arrêté à :
Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET
Le : <u>24/03/25</u>
Signature de l'intéressé
